

Toulon : le zoo du Mont Faron une nouvelle fois sous le feu des critiques.

Rouen, le 24 juin 2014

Moona est finlandaise. Comme de nombreux touristes, elle s'est rendue dans le sud de la France, en vacances, pour en découvrir les merveilles. Mais c'est avec un goût amer qu'elle est rentrée chez elle, choquée après sa visite au zoo du Mont Faron de Toulon.

Comme beaucoup de visiteurs, Moona a contacté l'**association AVES France**, qui recueille les dizaines de témoignages de visiteurs, de familles, de touristes, outrés par le triste spectacle que le zoo leur a offert. Moona a décidé de ne pas en rester là et compte bien le faire savoir. Invitée par les médias de son pays à exprimer ce qu'elle a ressenti lors de sa visite au zoo du Mont Faron, photos et vidéos à l'appui, elle pousse un cri d'alarme pour les animaux qui y sont enfermés dans des conditions d'un autre temps.

AVES France, jusqu'alors impuissante face au mépris des autorités, a lancé une pétition¹ internationale sur le site mesopinions.com, qui a déjà recueilli 26.500 signatures en 15 jours, déliant les langues de tous les visiteurs qui ont été attristés par leur visite du zoo de Toulon.

Puisque les dirigeants du zoo font la sourde oreille, nous comptons bien prouver que le zoo ne respecte pas les conditions de détention fixées par l'**arrêté du 25 mars 2004**². Pour nous, le zoo du Mont Faron viole plusieurs articles de cet arrêté et nous comptons bien demander aux autorités sanitaires de faire respecter la législation en vigueur.



Pas un zoo, une fauverie...



Depuis des années, les dirigeants du zoo justifient leurs aménagements minimalististes par le fait que le zoo serait une fauverie, un centre de reproduction. Les animaux auraient besoin d'une surveillance accrue. Ils parlent aussi d'un manque de moyens, souhaitant que la mairie les soutienne financièrement, alors que le zoo est une entreprise privée. Le dernier argument, c'est que le zoo ne peut pas s'étendre, du fait de sa position sur une zone classée. Des arguments qui ne tiennent pas la route, car si le bien-être de leurs pensionnaires les intéressait réellement, ils accepteraient la solution que nous leur suggérons : limiter le nombre d'animaux pour leur offrir de vastes enclos, répondant aux besoins spécifiques de chaque espèce. Mais les dirigeants préfèrent considérer que les plaintes

sont minoritaires et déposées par des gens « qui ne sont pas du milieu ».

¹ <http://www.mesopinions.com/petition/animaux/mobilisation-internationale-contre-zoo-mont-faron/12210>

² Arrêté du 25 mars 2004 fixant les règles générales de fonctionnement et les caractéristiques générales des installations des établissements zoologiques à caractère fixe et permanent, présentant au public des spécimens vivants de la faune locale ou étrangère et relevant de la rubrique 21-40 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (JORF du 01/04/2004)